

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA RÉUNION DU THEATRE

Obstruction préméditée. — Le résultat.

Protestation indignée des électeurs cadurciens.

LA RÉUNION

Hier soir, les électeurs de la ville étaient invités à assister à une réunion publique et contradictoire, organisée par le maire et les deux adjoints de Cahors.

Cette réunion a eu lieu au Théâtre. Les candidats avaient été invités par lettre recommandée, à venir développer leur programme.

A 8 heures et demie, M. Costes, maire, entouré de ses deux adjoints, de la majorité du conseil municipal et de nombreux citoyens, ouvre la séance devant une salle archi-comble.

Ai-je besoin, dit-il, de vous faire connaître le but de la réunion. La municipalité de Cahors a pris l'initiative de convoquer les électeurs de la ville pour entendre les candidats développer leur programme. Je vous invite à désigner votre bureau et tout d'abord le président.

A ce moment, une tempête épouvantable, qui dure plus d'une demi-heure, se déchaîne dans la salle. Les cris : le Maire ! Costes ! Ausset ! partent de toutes parts avec une intensité incroyable.

Le tumulte est indescriptible.

M. Ausset s'avance pour prendre la présidence. De violentes et légitimes protestations éclatent ; finalement M. Ausset se retire.

La municipalité prend place au bureau, mais le calme ne se rétablit pas davantage.

Un électeur de Cahors bondit sur la scène et déclare ce tumulte odieux. Il proteste contre la présence des électeurs étrangers et déclare que la réunion était organisée pour les électeurs de Cahors. (Vifs applaudissements).

Pour la deuxième fois, M. Bourdin, avec une audace peu justifiée, traîne M. Ausset au bureau. Des protestations énergiques éclatent de plus belle.

M. Bourdin veut parler, mais il ne peut y parvenir et il est contraint de se retirer devant la nouvelle protestation des cadurciens présents.

M. le Maire s'avance alors vers la rampe et parvient enfin à placer quelques mots :

Tout ce tumulte inqualifiable, dit-il, ne provient pas des électeurs de Cahors.

Les électeurs de la ville applaudissent frénétiquement.

Le tumulte, poursuit notre honorable Maire, est causé par les ÉLECTEURS ÉTRANGERS à la commune. (Triple salve d'applaudissements).

Vainement ensuite, l'honorable M. Costes fait appel au calme et à la dignité des électeurs.

Après une nouvelle protestation indignée il est contraint de lever la séance.

AUX ÉLECTEURS DE CAHORS

Citoyens,

Conformément aux traditions républicaines, nous avons provoqué, dans la salle du Théâtre, une réunion publique pour permettre à tous les candidats d'exposer librement leur programme et

aux électeurs de voter en connaissance de cause.

Le candidat de toutes les réactions, M. Bourdin, voulant se dérober à des questions et des révélations embarrassantes et maintenir l'équivoque, avait recruté dans les communes voisines des partisans aussi bruyants que peu nombreux.

Le violent tumulte qu'ils ont provoqué a empêché la formation du bureau et mis ainsi les candidats dans l'impossibilité de parler.

En présence de la persistance du bruit, nous avons dû, après de vains efforts pour obtenir le calme, mettre un terme à cette obstruction préméditée et lever la séance.

Électeurs,

« Nous dénonçons à votre indignation de pareils procédés que tout républicain réprovoque et qui montrent comment les amis de M. Bourdin entendent la libre discussion ».

Vive la Liberté !

Vive la République !

Le Maire, J.-H. COSTES.

Les deux Adjoints, A. MAZIÈRES.

J. PARAZINES.

LE RÉSULTAT

Un candidat, M. Munin-Bourdin — qu'un journal éphémère, la *Démocratie*, essaye de faire passer pour l'apôtre de la Tolérance et de la Libre-Discussion, — a convoqué le clan et l'arrière-clan de ses partisans pour empêcher de parler les candidats dont les opinions sont sincères.

Les barons qui se disent ralliés au gouvernement de la République étaient présents, munis de sifflets à roulette afin de transformer une réunion électorale en une ménagerie dont ils avaient à cœur d'être les bêtes fauves.

La majorité de ces obstructionnistes étaient étrangers à la ville de Cahors ; la plupart des cadurciens n'ont pas pu trouver de place dans leur théâtre !

Il y avait bien M. X. et M. Untel, gens en redingote, ambitieux, cherchant à mordre au gâteau convoité, qui, pâles, hurlaient de toutes leurs forces pour empêcher les sincères de dire des vérités à M. Bourdin.

Nous avons notamment remarqué certains jeunes gens et un ex-magistrat... qui voudrait bien retrouver une situation ! Nous n'insisterons pas sur leur personnalité ; ils nous permettront seulement de leur dire que leur attitude n'a pas été celle de gens qui se prétendent bien éduqués.

Pourquoi donc les partisans de M. Bourdin ont-ils tenu une conduite aussi scandaleuse ?

C'est qu'ils craignaient qu'on fit la lumière sur les opinions de leur chef de parti.

Ils ont craint, sans doute, que des gens autorisés montassent à la tribune pour reprocher à M. Bourdin son passé de bonapartiste militant ;

Pour affirmer sciemment devant les électeurs que M. Bourdin, qui aujourd'hui ose se dire candidat républicain, a collaboré par conviction au *Courrier du Lot*, a insulté à la mémoire de Gambetta ; que M. Bourdin a été et est encore — puisqu'il ne « renie rien de son passé » — partisan du régime impérial fondé sur la violation de la loi et de la foi jurée.

M. Bourdin — mettons ses partisans — a eu peur des franches déclarations de ses adversaires ; il a eu peur de s'entendre reprocher son passé politique ; il a eu peur qu'on lui prouve sa campagne avec les réactionnaires du département !

Il a craint surtout que des personnes compétentes lui reprochent de s'être masqué ; de n'être pas assez courageux pour affronter la lutte à visage découvert.

Il a eu peur d'être obligé de dire nettement qu'il était ou avec les républicains ou avec les réactionnaires !

Les électeurs de Cahors doivent aimer les gens sincères ; ils ne peuvent pas — leur dignité politique le leur défend — approuver un homme républicain avec Pierre, bonapartiste avec Paul, royaliste avec Jean.

Citoyens, le succès de la réunion d'hier est pour vous ; vous vous êtes montrés, tels que vous êtes, des hommes bien élevés — que vos adversaires osent en dire autant !

Électeurs, permettez-nous de vous exprimer nos plus vifs remerciements et nos félicitations pour la dignité avec laquelle vous avez accueilli les outrages que vous ont adressés certains gens.

Républicains de Cahors, quelques personnes venues de loin ont essayé d'empêcher de parler M. Costes, notre sympathique maire ; elles ont acclamé un autre de nos concitoyens qui, certainement, au point de vue privé, méritait l'estime de tout le monde, mais qui ferait mieux de se consacrer tout entier à ses fonctions, que de s'adonner comme il le fait à la politique. Pour beaucoup de personnes il y gagnerait.

Démocrates, unissons-nous ; concentrons nos efforts pour triompher des perfides ; clairvoyants et fraternels, unis par le même besoin de justice, par la même soif de réformes républicaines, acclamons la candidature Rey aux cris de : A bas les masques ; Vive la République.

**

Après la réunion plusieurs incidents se sont produits qui n'ont pas tourné à l'honneur des amis de M. Bourdin.

Le temps et la place nous manquent pour les signaler plus longuement.

Mais tout en reconnaissant que nos amis étaient dans leur droit en répondant avec

énergie aux odieuses provocations dont ils étaient l'objet, nous ne pouvons que déplorer de pareilles mœurs électorales.

Chronique Electorale

DANS L'ARRONDISSEMENT

Nous recevons de tous côtés de nombreuses correspondances qui nous donnent la plus entière confiance dans le succès de M. Rey. Nous regrettons bien sincèrement de ne pouvoir les insérer ainsi qu'elles le méritent et nous adressons à leurs auteurs tous nos remerciements. Que nos amis continuent à nous faire part de leurs impressions, nous y puiserons toujours d'utiles renseignements.

ST-MARTIN-LABOUVAL

M. Rey est arrivé dans cette commune à trois heures du soir. Une foule d'électeurs ayant à leur tête M. Cappelle, ancien maire et un vétéran de la démocratie du canton de Limogne l'attendait. L'accueil a été des plus chaleureux et quel contraste avec celui fait à M. Bourdin le matin même ! Avec M. Rey, l'élite de la commune et soixante électeurs au moins, tous résolus à soutenir le drapeau de la République. Avec M. Bourdin, vingt ouvriers mobilisés par leur maître et courbant la tête comme s'ils avaient conscience qu'on leur faisait faire une mauvaise besogne. Malgré les efforts désespérés de M. le maire, archi-réactionnaire, M. Bourdin n'aura pas de majorité dans cette commune.

CÈNEVIÈRES

Après St-Martin, M. Rey a visité Cornus et Cènevières. Inutile de dire que partout il a rencontré l'accueil le plus enthousiaste et qu'il aura dans cette commune une grande majorité. M. Bourdin était passé dans la matinée à Cènevières, toujours sous la surveillance de son grand électeur qui avait eu le soin de faire stationner quatre ou cinq charretiers qui ont docilement écouté, remplaçant la foule absente. Les quelques paroles du jeune candidat, dont le nez commençait à s'allonger démesurément, n'ont eu par conséquent aucun écho.

CALVIGNAC

Ici presque toute la commune est sur pied. A l'entrée du bourg, M. le maire, accompagné de ses conseillers municipaux, attend M. Rey et lui souhaite la bienvenue. A la mairie, la salle est trop petite pour contenir la foule des auditeurs. Le succès de M. Rey a été immense et une très grande majorité l'attend dans cette commune malgré tous les efforts que tentent la réaction et quelques mécontents pour paralyser l'action du sympathique maire.

LARAMIÈRE

A Laramière au moment où M. Rey, accompagné de M. Couderc, conseiller d'arrondissement et de son parent le D^r Aymard arrive, les paysans étaient tous occupés aux journées de prestation. Ils quittent aussitôt leur travail et s'empressent autour du sympathique député. Plusieurs conseillers municipaux les précèdent, et une mignonne fillette se détache du groupe portant un joli bouquet de lilas. Emu de cet accueil si sympathique et si chaud dans un pays qu'on lui avait représenté comme un foyer de réaction, M. Rey embrasse l'enfant et, en quelques paroles simples, sans prétention, il explique à ces braves gens les services qu'il leur a rendus à la Chambre, et l'intérêt qu'ils ont à élire un rural comme

eux, qui comprend leurs besoins et qui sait les défendre.

A ce moment arrive un cycliste portant une dépêche qui annonce que la méchanceté de M. Bourdin essayant d'établir déjà la terreur dans le pays, a fait long feu et qu'il est condamné en police correctionnelle. L'effet de cette condamnation et de cette façon d'agir a été considérable. M. Rey termine enfin son allocution et serre toutes les mains qui se tendent vers lui, lui assurant que le dévouement à la République a fait à Laramière un progrès considérable.

On se sépare aux cris de vive M. Rey et vive la République. En retournant on s'arrête à Loupiac chez M. Garrigues conseiller municipal qui présente les habitants du hameau avec lesquels une amicale conversation s'engage. On verra le 8 mai ce que valent les mensonges de la *Démocratie*, et les progrès de la cause républicaine représentée par M. Rey.

PROMILHANES

Au moment de l'arrivée de M. Rey, accompagné de ses amis, l'adjoint au maire suivi de plusieurs conseillers et d'une foule énorme s'avance; plusieurs bouquets sont présentés et une musique municipale joue la *Marseillaise*. Pressé quelque peu par l'heure on entre chez M. Bach, adjoint. Bientôt la cour de la maison est noire de monde. Les premiers arrivés se pressent autour de leur député qui a prononcé une allocution vibrante, d'une voix chaude et claire contrastant singulièrement avec l'enrouement de cet excellent Bourdin auquel le public parlait d'offrir des pastilles Géraudel. La foule acclame discours de cris de vive la République, vive M. Rey. Ce dernier a de la peine à serrer toutes les mains qui se tendent vers lui. Plus de 200 personnes ont applaudi ce jour-là le vaillant député, et lui ont avec enthousiasme promis pour le 8 mai un triomphe éclatant.

En somme le canton de Limogne qui avait été jusqu'ici terrorisé par le clergé et fidèle à la réaction, a secoué définitivement le joug et on verra dimanche que les derniers arrivés à la République en sont maintenant ses meilleurs et ses plus acharnés défenseurs.

M. REY A LIMOGNE

Parions que la *Démocratie* va parler du triomphe de M. Bourdin à Limogne. Nous commençons à connaître son cliché: foule énorme, s'est portée à 6,000 mètres du bourg; dix mille personnes se pressaient dans la salle, — enthousiasme, — cris, — éloquence entraînant. Tout ce fatras, cette fois encore bien faux pour Limogne, permettra aux électeurs de ce canton de mesurer la confiance qu'ils doivent apporter aux affirmations de cette feuille éphémère. Une exagération, une entorse à la vérité de plus ou de moins dans le nombre, n'est pas pour arrêter ces Messieurs. Quant à nous, point n'est besoin de grossir les faits: la vérité toute nue nous suffit et, disons-le, nous avions calomnié la commune de Limogne, et nous-même avions fini par nous laisser prendre aux criaileries des réactionnaires. Jamais nous n'aurions osé espérer pour l'honorable M. Rey, un auditoire aussi nombreux et pour M. Bourdin, un four aussi complet.

Après avoir pendant deux jours abattu plus de 200 kilomètres, M. Rey est arrivé à Limogne à 1 heure aussi frais et dispos que si la campagne électorale débutait. Les jeunes gens de Limogne accourus à sa rencontre lui ont offert deux magnifiques bouquets et il est entré chez son frère et parent, le Docteur Aymard, chez qui s'étaient donné rendez-vous tous les médecins du canton.

Après le déjeuner, en compagnie de ses amis dévoués qui comprenaient sans exception toutes les personnes influentes du canton, M. Rey s'est promené dans la foule distribuant des poignées de mains à droite et à gauche et respectueusement salué partout.

Le bruit se répand que M. Rey va prendre la parole. La salle est encore vide, cependant peu à peu la foule descend: la place se dépeuple insensiblement et la salle de conférence se remplit. Bientôt plus de 500 personnes se pressent dans le local visiblement trop étroit. Un bureau est formé. M. Couderc, conseiller d'arrondissement, est acclamé président; M. Capelle, de St-Martin, M. le docteur Bach, de Concots, assesseurs et M. le docteur Aymard, secrétaire. En quelques mots, le président présente M. Rey à la foule.

Celui-ci excité par un auditoire qu'il craint, mais combien à tort, de voir froid, dédaigne les lieux communs et les discussions terre à terre. Il traite d'abord de cette question si délicate des rapports de l'Eglise et de la société civile, et il le fait avec une telle finesse de touche, une telle habileté, une telle discrétion et en même temps avec une si belle élévation de pensée, que l'auditoire subitement empoigné et définitivement conquis, éclate en bravos unanimes. L'orateur s'échauffe, son éloquence s'élève, et, inspiré comme aux meilleurs jours, il parle de l'impôt sur le revenu, de l'agriculture, du paysan. Des applaudissements éclatent dans l'auditoire, le discours est haché des cris vibrants de vive M. Rey et vive la République, qui ne cessent de retentir jusqu'à la fin.

La conférence, qui a été ni plus ni moins qu'un discours magnifique, terminée, la foule s'écoule, admirant l'orateur, autant que l'homme honnête, sérieux, intègre, ennemi de toutes les hypocrisies républicaines, sans fard et qui honore grandement le département qu'il représente.

Pendant que M. Rey était porté en triomphe, que se passait-il dans un autre quartier de Limogne?

Ici nous sommes dans le comique le plus pur, et nous pouvons intituler ce qui va suivre: *l'enterrement de M. Bourdin* à Limogne, ce pauvre M. Bourdin, qui, à la vérité, nous est arrivé démolé, brisé, éreinté et sans voix.

A deux heures M le maire s'avance à 500 mètres du bourg, suivi de sept fidèles conseillers. Ces infortunés ont attendu sur la route, sous un soleil clément, trois mortelles heures occupés à se contempler mélancoliquement.

Si l'exactitude est la politesse des rois, il paraît qu'elle n'est pas celle de certains candidats. Enfin vers 5 h. le malheureux Bourdin arrive. Alors, à pas lents, maire en tête, la procession s'avance sur deux files et se dirige vers la halle. Malheureusement la place était vide, la foule étant au même instant occupée à applaudir M. Rey. Arrivé dans le bâtiment municipal dont les dimensions faisaient mieux ressortir le vide, on constate avec terreur qu'il n'y a là qu'une vingtaine de femmes et une douzaine d'électeurs que M. Bourdin a toujours soin de charrier derrière lui pour remplacer les auditeurs qui manquent.

Le malheureux candidat juché sur une mesure à blé, rauque et sans voix devant un public absent, s'excuse et se déclare incapable de parler. On s'empresse de s'éclipser et de lever la séance. Tel est en toute sincérité le triomphe de M. Bourdin à Limogne, nous avons à peine le courage de souhaiter à ce malheureux un four aussi complet pour le 8 mai, ce qui serait cependant la juste punition de la conduite d'un homme public traître à son drapeau, traître à ses amis de la veille comme il le sera à ceux du lendemain.

CIEURAC

Nous réparons un oubli regrettable:

M. Rey a été reçu à son arrivée par M. Deltheil, maire, et par M. Dalet, ancien maire, en compagnie de quelques conseillers municipaux. Les électeurs qui ne travaillaient pas aux champs se sont groupés autour du sympathique candidat et lui ont donné l'assurance de leur dévouement. M. Rey trouvera à Cieurac la belle majorité acquise autrefois aux candidats républicains.

CONCOTS

Le Conseil municipal tout entier, ayant à sa tête le vénérable maire, est allé à la rencontre de M. Rey, escorté de la jeunesse de Concots.

Sur tout le parcours jusqu'à la maison de l'adjoint, M. le docteur Bach qui a été son amphytrion, M. Rey a été accueilli par les cris nourris et sincères de: Vive M. Rey.

M. Bourdin est entré à son tour à Concots, escorté par les blacoulés du Conseil municipal et par la troupe de camelots qui forment la claque chargée de chauffer son arrivée et son départ.

Voyant l'hostilité des électeurs indigènes, M. Bourdin est sorti du centre du village et est allé débiter son orviétan en face l'école, dans un chemin isolé. Les personnes qui l'accompagnaient étaient d'abord les camelots à sa solde et des personnes étrangères à la commune.

Arrivé à 2 heures, M. Bourdin est reparti à 3 h. 1/2 sur la voiture de M. le Baron de Vauzelles. Un républicain (?) véhiculé par un baron!!

M. Rey, voyant combien la population de Concots lui était sympathique, s'est rendu à la mairie, où, pendant plus d'une heure, il a tenu le public sous le charme de sa parole si pleine de sens et de raison.

Les nombreux applaudissements qui ont accueilli l'exposition si claire de son programme doivent lui faire espérer une grosse majorité. Et ce ne sera qu'un juste.

Et maintenant, que la «*Démocratie du Lot*» fasse, tant qu'elle voudra, mousser son four de Concots.

Nous recevons d'un autre correspondant les lignes qui suivent:

Monsieur le Directeur, Triomphe éclatant, majorité écrasante, toute la population... voilà ce que la *Démocratie du Lot* va dire de la visite de son candidat à Concots.

Afin que nul n'en ignore (terme de procédure), je vous adresse le récit véridique de ce qui s'est passé dans cette commune le 30 avril, jour de foire, dont les candidats, MM. Rey et Bourdin ont profité pour voir leurs électeurs.

A 11 h. 1/2 le Conseil municipal tout entier, ayant à sa tête le vénérable maire de Concots et le docteur Bach, adjoint, escorté de toute la jeunesse de la commune, s'est porté à la rencontre de M. Rey qui arrivait de visiter les communes de Vaire, Bach et Escamps.

M. Rey, accueilli par de nombreux vivats, est aussitôt descendu de voiture. Les conscrits lui ont aussitôt offert un charmant bouquet et le cortège s'est mis en marche: M. Rey entre le maire et l'adjoint, escorté par la jeunesse et suivi par les conseillers municipaux et un nombre d'électeurs qui allait croissant à l'approche du village. Les cris nourris et sincères de Vive M. Rey, n'ont cessé qu'au moment où ce dernier entrait chez M. le docteur Bach où le déjeuner l'attendait.

M. Bourdin arrivait à son tour vers 2 heures par la route de Limogne, après avoir déjeuné chez M. Rames du Coual, l'homme le plus réactionnaire et le plus antipathique de Lugagnac. Accompagné du phosphatier de Saint-Martin-Labouval et des réactionnaires militants de Cahors, de Vers et de Cremps (dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es), il a été reçu à sa descente de voiture par la fine fleur de la réaction de Concots, blacoulés du Conseil municipal ou candidats perpétuels mais toujours malheureux. Ce cortège, composé

d'étrangers comme la foule qui le suivait, traversa la foire, ce qui me permit de bien dévisager les personnes qu'il composaient. Des porteurs de redingotes qui encadraient le candidat Bourdin, je n'ai pas à vous dire les noms, pas plus que ceux des camelots ou claqueurs payés pour faire escorte, mais ce que je puis vous affirmer, c'est qu'ils étaient étrangers pour les 4/5 au moins. L'un avait mobilisé tous les ouvriers de son usine, l'autre tous ses clients de Cremps et des environs.

Après avoir traversé la foire, M. Bourdin a suivi un chemin qui conduit à la banlieue et le cortège s'est arrêté devant la maison d'école. Arrivé là, le candidat s'est perché sur un petit mur qui sépare l'école du chemin et a débité son discours qu'il a écourté le plus possible. Sa voix éraillée parvenait difficilement à se faire entendre. Cinq personnes seulement l'ont applaudi; la claque retenue ou par la peur ou par la honte, n'a pas osé donner. Le cortège s'est alors reformé et est rentré dans le village au milieu d'un profond et dédaigneux silence pour aller jusqu'au café des réactionnaires où l'on est peu habitué à voir tant de redingotes à la fois.

La population saine et intelligente de la commune haussait les épaules et passait. Vers 2 h. 1/2, M. Rey reposé, se rendait dans la salle de la mairie, accompagné d'une foule énorme allant toujours croissant. La salle était occupée par les membres du Conseil municipal et par une foule d'électeurs du pays. Après la constitution du bureau, M. Rey a aussitôt commencé sa conférence au milieu d'un silence des plus sympathiques, fréquemment interrompu par les applaudissements frénétiques, et pendant une heure il a tenu l'auditoire sous le charme de sa parole sereine, claire et des plus sensées.

Pendant que M. Rey exposait son programme, M. Bourdin quittait Concots juché sur le break fleuri du baron de Saint-Martin et se dirigeait sur Esclauzel. Quelques vivats timides mêlés de sifflets ont salué son départ. Il était donc resté deux heures à Concots.

M. Rey, après avoir terminé sa conférence au milieu des plus chaudes félicitations, sentant qu'il était en pleine communion d'idées avec la population de Concots, comprenant combien étaient sincères les applaudissements des auditeurs et voyant combien la population lui était sympathique, a voulu rester au milieu des électeurs, ces braves et laborieux paysans qui voyaient enfin en M. Rey la vraie défenseur de leurs intérêts depuis longtemps sacrifiés. — Il s'est alors rendu au café Terrisse et là, entouré d'amis sincères et dévoués, il a continué à recevoir les nombreuses félicitations d'électeurs dévoués qui venaient l'assurer de leur entier dévouement. — M. Rey, arrivé à Concots à 11 h. 1/2 est reparti à 7 heures, emportant la certitude que cette commune lui donnera une grosse majorité.

Un témoin oculaire.

ARCAMBAL

180 électeurs d'Arcambal attendaient M. le docteur Rey qui, après avoir serré leurs mains amies, les a remerciés et, en quelques mots choisis, a indiqué les réformes agricoles qu'il entend demander au Parlement.

La réunion a pris fin aux cris enthousiastes de: Vive la République! Vive Rey!

CRAS

On nous écrit: Il est véritablement étonnant de lire dans le journal réactionnaire la *Démocratie*, le compte-rendu fantaisiste des tournées électorales de M. Munin-Bourdin.

La vérité est que chez nous M. Munin-Bourdin est loin d'avoir reçu un chaleureux accueil.

A Cras on est républicain; on a au cœur la sainte horreur du crime de Décembre et les partisans de ce gouvernement criminel sont loin d'être au nombre de nos amis politiques.

Sans doute quelques jeunes gens sont allés au devant de M. Munin-Bourdin; mais non dans un but politique.

Républicains, nous ne pouvons voter que pour un homme qui a déjà donné des gages de son sincère républicanisme. Cet homme c'est le sympathique M. Rey, l'ami des paysans, celui qui durant toute sa vie s'est occupé des questions agricoles, des réformes fiscales dans le but de soulager dans leur infortune les malheureux travailleurs des villes et des champs.

Vive M. Rey! vive la République!

Un électeur.

CORNUS

On nous écrit: M. Rey est arrivé dans cette section accompagné de notre honorable maire M. Couderc. Il a été reçu par toute la population.

La jeunesse lui a offert un bouquet et un jeune homme lui a adressé un discours.

Pendant que M. Rey a développé son programme il a été très souvent interrompu par de frénétiques applaudissements.

A 6 heures M. Rey nous quitte pour aller à Cénévières où ses électeurs l'attendent impatiemment.

L'HOSPITALET

Dimanche matin, M. Rey s'est présenté dans la commune de L'Hospitalet. Le maire et 3 conseillers municipaux, accompagnés de 150 électeurs des sections de L'Hospitalet et de Granéjols, ont offert leurs compliments de bienvenue à l'honorable candidat qui, en termes clairs et concis, a développé le programme des réformes financières et agricoles qu'il poursuit et dont il attend la réalisation. — Vif enthousiasme et cris de: vive la République, vive Rey.

Un fonctionnaire de l'enseignement dans le canton de Castelnaud, a organisé une bande chargée de favoriser, même par des menaces, la candidature de M. Bourdin. Sans l'intervention de cet ardent instituteur, la réunion de M. Rey aurait été encore plus nombreuse.

PERN

Le maire et le conseil municipal à la tête de 200 électeurs ont reçu M. le D^r Rey et l'ont assuré de leur dévouement à la cause qu'il représente. Le candidat républicain après les avoir félicités, les a entretenus des diverses questions qui intéressent le monde agricole.

L'auditoire a applaudi vigoureusement et on s'est séparé aux cris de: Vive la République! Vive Rey.

PARNAC

On nous écrit: Bourdin est venu nous voir. Quelle réception grand Dieu dimanche dernier! Pas une seule personne n'alla au devant de lui.

Cependant beaucoup d'électeurs manifestent leurs opinions. «*O questé cop sé qual fa tout o fait routgés*» disent-ils en patois. Dans leur pensée cela veut dire qu'ils veulent marcher hardiment en avant pour des réformes.

Maintien de la République par la prépondérance du pouvoir civil et du suffrage universel; Allègement du fardeau trop lourd des contributions par l'impôt sur le revenu débouchés pour la vente des produits agricoles; maintien de la grande loi scolaire qui fait de l'enfant un vaillant soldat, un citoyen libre et un homme éclairé et digne: voilà nos principaux desirs.

Nous ne voulons ni d'empereur ni de réaction Orléano Cléricale.

Aussi nous voterons pour M. Rey homme sympathique, républicain de vieille date et partisan résolu des réformes sociales que nous réclamons depuis si longtemps.

A Parnac la majorité lui sera acquise.

NOTRE PROCÈS

Rectification

Dans le compte-rendu que nous avons publié du procès que vient de perdre M. Munin-Bourdin devant le Tribunal correctionnel de Cahors, nous avons critiqué les conclusions de M. Dufrière, substitut.

Il nous paraissait étrange, en effet, qu'un homme, comme M. Dufrière, qui passe, à juste titre, pour un jurisconsulte éminent, pût commettre une assez grave erreur de droit.

Sur ce point nous maintenons nos critiques. Nous ajouterons simplement que tout le monde peut se tromper; personne n'est infaillible.

Mais, en honnête homme, nous sommes obligés de reconnaître que dans notre dernier numéro nous avons apprécié M. Dufrière comme il ne méritait pas de l'être.

Nous reconnaissons loyalement notre erreur.

Nous avons acquis la certitude complète que M. Dufrière n'a parlé que dans le but louable de contribuer, pour sa part, à faire la lumière sur un point de droit qui paraissait obscur.

Nous nous devons à nous-mêmes de reconnaître que M. le substitut est un magistrat dont la loyauté et l'impartialité sont incontestables; et nous affirmons aujourd'hui, avec un très vif plaisir, que le Gouvernement de la République devrait avoir à cœur d'être représenté partout par des fonctionnaires comme lui.

Comme M. Dufrière, nous nous sommes trompés. Nous serions presque tentés de nous réjouir de notre appréciation injuste, car elle nous donne le devoir d'exprimer publiquement à M. Dufrière notre profonde estime et de lui demander qu'il nous donne la sienne en échange; il l'a déjà fait et nous avons le droit d'en être fier.

LE 4^e BATAILLON

Nous lisons dans «*la Dépêche*» en date du 26 de ce mois:

VILLENEUVE-SUR-LOT. — Le quatrième bataillon. — Le Progrès du 24 publie au sujet du quatrième bataillon une lettre de M. Barthou, que nous livrons à la méditation des Villeneuvois. Cette lettre nous apprend que M. Barthou est tout disposé à entrer en pourparlers avec la municipalité. On ne saurait dire d'une façon plus péremptoire qu'il n'y a encore rien de fait. Dont acte.

Les électeurs de la 1^{re} circonscription voteront maintenant le cas qu'ils doivent faire des affirmations du journal de M. Bourdin. Toutes les manœuvres de ce candidat seront une à une déjouées de la même façon.

Mentions honorables

Des mentions honorables ont été accordées à MM. Servanti, meunier à Cahus; Salvan, à Frayssinet-le-Gélat; Delrière, au même lieu.

CONCERT DE L'ORPHEON

Le concert organisé par l'Orphéon a eu lieu dimanche soir, comme nous l'avions annoncé. Bien avant le lever du rideau, la salle était comble. Nos concitoyens étaient accourus en grand nombre pour applaudir les membres

Lettre d'un calmoniste

Carluçet, le 28 avril 1898.

On ne s'est pas embêté dimanche à Carluçet; bien que nous ne l'attendions que le 3 mai, M. Cocula, rectifiant son itinéraire, nous a fait l'agréable surprise de nous venir visiter: dès que sa présence a été connue, nombreux amis tous ouvriers, petits patrons et cultivateurs se sont empressés de venir lui serrer la main. Tant à « l'hôtel du Midi » où il a déjeuné qu'au « Café Central » où il n'a pu nous accorder que quelques minutes, une quarantaine d'électeurs sont venus spontanément lui promettre leur vote pour le 8 mai; notre futur député était déjà parti que le nombre des nouveaux arrivants grossissait toujours.

Ces braves gens étaient tout marris de ne pouvoir affirmer leur dévouement à leur cher candidat, mais il leur a été accordé une petite compensation: l'ineffable abbé Magne arrivait en effet quelques instants après à la mairie, où on lui avait préparé une petite réunion soignée.

Arrivés trop tard pour entendre M. Cocula, ces bons laboureurs n'ont pas cru mal faire d'assister un peu à la représentation de M. Magne, ce en quoi ils n'ont pas eu tout à fait tort: nous avons bien ri !.....

A retenir seulement de cette réunion, ce qui suit :

Un contradicteur a demandé à Magne s'il était bien vrai comme il l'avait déjà avancé, qu'il se présentait sous le patronage de M. Calmon-Maison.

« Oui, dit-il, j'ai été tel jour à Paris et après m'avoir dit qu'il ne voulait pas être candidat, M. Calmon m'a encouragé à me présenter me promettant son concours, sa protection, etc. »

Son contradicteur lui a alors observé qu'il ne saurait être le candidat de M. Calmon, (pas plus que ses deux concurrents du reste) par le simple fait que « M. Calmon entend garder intact le bénéfice de son abstention et qu'il ne veut nullement partager avec lui la veste qu'il se prépare, » comme il le lui a dit ou écrit textuellement après son manifeste et son portrait à MM. les Maires.

Ainsi pris en flagrant délit de.... défaut de mémoire, M. Magne bafoûille, — pour employer une expression qui lui est familière — il se retranche derrière de subtils distinguos. d'après lui, « il y a patronner et patronner et par ce que M. Calmon ne le patronne pas » ouvertement, il n'en est pas moins vrai qu'il le patronne tout de même; vous saisissez la nuance ? »

Du reste, « il a reçu de M. Calmon une lettre de 4 pages qu'il a dans sa sacoche.... non elle est dans sa voiture en bas.... ah ! ce qu'il regrette donc de l'avoir oubliée à Cahors.... mais il a notre adresse, il nous l'enverra.... mais il l'enverra à M. le Maire. »

« Et puis d'ailleurs, s'il n'est pas patronné par M. Calmon, il l'est par le comte Murat, qui lui a écrit une longue lettre qu'il publiera aussi; il est encore patronné par le Préfet ! »

Voilà tout de même deux drôles de patrons pour un prêtre républicain.

Après tout, que M. Magne soit le candidat du comte, qu'il soit le candidat de la Préfecture, point nous chaut, ce que nous retenons, ce qu'il ressort de plus clair de ses explications embarrassées, c'est que notre chef se désintéresse de la lutte, qu'il ne peut pas voter pour Lachize, il n'ose pas encore voter pour Cocula, mais qu'il ne peut pas voter pour l'abbé Magne.

Nous l'avons toujours connu trop bon fils, trop respectueux exécuteur des volontés et des desirs paternels, trop fidèle continuateur des principes de M. le Sénateur, son vénéré père, pour croire qu'ils puisse en un instant renier tout son passé et faire de gaité de cœur le sacrifice de vingt années de bonne et loyale politique.

On nous a bien dit en 93 que pour lui être agréable il fallait voter pour M. Many, ceux qui nous l'ont dit nous ont indignement trompés, M. Calmon nous l'a dit et répété souvent depuis. Ces mêmes personnes viennent encore aujourd'hui nous dire que pour lui être agréable il faut voter pour l'abbé Magne, elles veulent encore nous tromper mais, « non bis in idem » Messieurs. M. Calmon pouvait en effet voter pour M. Many, il ne saurait voter pour un Magne, les cendres de son père se soulevaient d'indignation et d'horreur contre un fils assez dénaturé pour envoyer à la Chambre un homme décidé à saper des institutions qu'il a lui-même si péniblement mais si loyalement et si ardemment fondées avec son ami Thiers.

Abandonnés donc à nous-mêmes, notre voie est aisée: M. Lachize n'a pas su, ces derniers temps surtout, se montrer à la hauteur de sa tâche.... et des engagements on ne saurait donc voter pour lui.

Voter pour l'abbé Magne, serait comme nous le disions plus haut une grande insulte aux manes de M. Calmon père auquel nous sommes légion ceux qui de près ou de loin lui devons une éternelle reconnaissance.

Il ne nous reste donc que l'honnête et loyal Cocula pour qui nous voterons le 8 mai prochain.

Nous n'attendions pas moins de la loyauté républicaine des amis politiques de M. Calmon-Maison. Comme leur vieux chef, qui a contribué pour une large part à faire comprendre et aimer la République dans notre Quercy, ils comprennent qu'il ne peut pas y avoir deux sortes de République.

Il n'y a qu'un seul Gouvernement républicain; celui qui travaille avec une constante énergie, et sans aucune défaillance, à la réalisation des réformes démocratiques ainsi que le pays attend. L... T...

Les élections et les candidats

Depuis la réunion du comité de Gourdon, le public connaît officiellement les trois candidats qui se présentent à nos suffrages. L'abbé Magne, directeur de « La Croix du Lot » candidat amusant.

Partout le naïf abbé prend pour des succès les bruyantes protestations que les électeurs lui adressent; il s'en gave lui-même, les embellit à son aise et traite avec impudence *La Dépêche* de menteuse. A Vayrac le jour de la foire, les femmes même étaient de la partie et lui criaient des vérités pendant qu'il débitait son boniment. A Martel il a eu le même succès.

La lutte est réellement circonscrite entre le député sortant M. Lachize et M. Cocula, conseiller général de St-Germain.

Nous sommes les premiers à reconnaître l'honnêteté, les qualités privées de M. Lachize; nul plus que nous n'est son ami en tant qu'homme privé et n'a soutenue sa candidature avec plus d'énergie en 1885, en 1889 et en 1893.

En 1891, 1892 et 1893 notre représentant avait émis plusieurs votes qui laissaient à désirer au point de vue démocratique; ces votes furent la cause de la candidature de M. Cocula, qui réunit 5.500 voix au 1^{er} tour en 1893. Aux banquets de Souillac et de Gourdon, l'étoile des électeurs républicains démontra à notre député qu'il s'était trompé en n'allant pas assez nettement à gauche. Par conséquent, citoyens Gourdonnais, M. Lachize ne peut pas être le candidat du parti républicain avancé; nous le regrettons profondément; nous eussions été heureux de lui donner une fois de plus nos suffrages à cause de son honnêteté, de son affabilité; mais son attitude défailante à la Chambre nous donne le devoir de voter pour le sympathique M. Cocula.

Citoyens de Gourdon, réunissons nous afin de faire triompher avec M. Cocula la politique des réformes démocratiques.

Le péril nous menace, l'ennemi est déjà sur le seuil de nos demeures, votons avec ensemble pour l'intrépide défenseur de nos lois et de nos libertés, pour celui qui, issu des rangs du peuple, connaît leurs besoins, ayant toujours habité avec lui, pour celui qui soutiendra avec fermeté les droits et les intérêts des petits et des humbles.

Citoyens, les personnalités ne sont rien, le salut de la République avant tout!

Un ancien Lachieziste.

SARRAZAC. — On nous écrit :

Mme Brunet, institutrice laïque à Sarrazac, vient de recevoir les félicitations de M. l'Inspecteur d'Académie, pour la bonne tenue, le zèle infatigable et l'intelligence qu'elle déploie dans son école. La réaction du lieu avait prédit 3 ou 4 élèves à notre école laïque au moment de la laïcisation d'octobre 1896. Cette école compte aujourd'hui 23 élèves et les sœurs sont tombées à 15; nos prévisions sont dépassées, merci à Mme Brunet. Le jugement de ses chefs ne lui accorde que son mérite.

ELECTIONS LEGISLATIVES

L'Avenir Gourdonnais écrit :

Nous avons reçu une dépêche de M. Bouygues, déclarant qu'il retirait sa candidature à la députation.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos deux feuilletons.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires s'est tenue au siège social le jeudi 28 avril, sous la présidence de M. Denormandie, Président du Conseil d'Administration.

Le rapport du Conseil constate le progrès ininterrompu réalisé pendant l'exercice, malgré les circonstances défavorables qui l'ont caractérisé.

Le développement des affaires ressort du chiffre de la situation générale au 31 décembre 1897 qui atteint 684 millions, au lieu de 612 l'année précédente.

Tous les services de la Société sont en accroissement.

Au cours de l'exercice, le Comptoir a ouvert en province 17 Sous-Agences, destinées à compléter le réseau actuel.

Passant en revue les opérations financières de l'année, le rapport mentionne l'emprunt de la Colonie de Madagascar, la conversion des obligations 5 0/0 de la Compagnie Générale française de Tramways, le placement des obligations de l'Etat Bulgare, des villes de Castres, Nîmes et Marseille, des obligations du Grand-Hôtel et de quelques grandes affaires industrielles.

Le conseil rappelle à ce sujet les principes de prudence qui le guident constamment dans le concours prêté aux entreprises industrielles, lorsque, ayant fait leurs preuves, elles ont besoin de plus amples capitaux pour accroître leur moyen d'action, et aux affaires coloniales, quand il s'agit de faciliter l'essor de nos jeunes colonies, et, plus spécialement, de les doter des moyens de transports indispensables à leur développement.

C'est ainsi que le Comptoir est intervenu à la convention récemment passée avec le Ministère des Colonies pour la construction et l'exploita-

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Collège. — M. Bertrand, répétiteur au collège de Figeac, est nommé au collège de Castres. M. Lacroix, répétiteur au collège de Castres, passe au collège de Figeac.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation s'est effectuée dans de bien meilleures conditions qu'on ne le craignait généralement, des demandes au comptant et des rachats de spéculation ont contribué à soutenir les cours.

Le 3 0/0 se traite à 102 fr. 70; le 3 1/2 0/0 à 106 62.

Nos Sociétés de Crédit sont fermement tenues, le Crédit Foncier à 664; le Crédit Lyonnais à 820; le Comptoir d'Escompte à 574 et la Société Générale à 532 fr.

Les fonds étrangers présentent cependant encore un caractère plutôt hésitant.

Au comptant, les obligations des chemins de fer Economiques sont recherchées à 470 fr.

L'action Bec Auer est en hausse à 645 fr. ex coupon de 50 fr. Les obligations des chemins de fer Ethiopiens sont demandées à 332 fr.

L'Assurance sur la Vie

La rente viagère s'impose dans bien des cas comme le seul moyen de s'assurer une vieillesse tranquille et indépendante, elle peut être contractée sur deux têtes de telle sorte que deux époux, sans enfants, auront la certitude que le décès de l'un d'eux ne modifiera pas les conditions d'existence de l'autre. La Nationale Vie 18 rue du 4 Septembre à Paris que sa situation financière recommande au choix de tous fournit gratuitement et confidentiellement tous les renseignements nécessaires sur les constitutions de rentes viagères.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour. Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors :

Chez M. CHAVARROCHE, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

dévoués de notre excellente société musicale. Nous voudrions, comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici, donner un compte-rendu détaillé de cette magnifique soirée; malheureusement les élections sont proches, la lutte est ardente et les communications électorales, de plus en plus envahissantes, nous laissent bien peu de place !.....

C'est dire qu'il nous serait impossible d'analyser un à un les dix-sept numéros du programme. Mieux vaut donner rapidement notre appréciation sur les chanteurs et instrumentistes qui ont concouru si puissamment au succès de cette belle soirée.

Dire le colossal succès d'admiration sympathique obtenu par les frères Belgarric, serait chose véritablement impossible; mais ces excellents artistes ont dû être délicieusement impressionnés de l'accueil si chaleureux qu'ils ont reçu du public cadurcien.

Une grande partie du succès de la soirée revient également à Mlle Brunet, qui a fait de prodigieux progrès depuis le dernier concert et qui a fort bien chanté *Babet et Cadet*, et à Mlle Soulier qui a un véritable tempérament d'artiste et dont le talent s'affirme davantage à chaque nouveau concert.

M. Heilles a chanté avec goût *Veux-tu*, mélodie de Wenzel et *Lakmé* de Léo Delibes. Comme toujours M. Labedan a obtenu des bravos enthousiastes. Il a particulièrement bien rendu *Colinette*. Son éloge n'est plus à faire.

M. Arnaudet, un peu fatigué, n'a pas donné dans ce concert la mesure de son talent. Bien qu'il ait été vivement et justement applaudi, il a une revanche à prendre ! Il ne nous en vaudra certes pas de cette légère remarque que nous nous permettons seulement pour souligner une fois de plus son remarquable talent.

Il nous reste à signaler l'exécution irréprochable des morceaux d'ensemble *La Marche des Orphéons*, *Qui Vive?* et *le Chœur des Romains d'Hérodiade*, ont été enlevés avec brio.

Nos bien vives félicitations à tous et en particulier à M. Barreau qui contribue au succès de ces charmantes soirées par un zèle infatigable, un dévouement sans borne et un talent d'artiste hors de pair.

Nos remerciements bien sincères enfin à M. Gelly, directeur de la Société et aux organisateurs du concert.

Nous avons reçu de nombreuses communications que nous avons dû, faute de place, ajourner et abrégé. Regrets aux auteurs.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÊQUE. — M. Cassaignes nous avait promis de faire ériger en commune la section de Courbenac-Issudel, aussi sommes-nous fort surpris de voir qu'il n'a pas porté cette question au Conseil général.

On nous assure que c'est de la part de notre conseiller une simple manœuvre électorale dont nous serons dupes. Il s'agit de nous amuser jusqu'au bout et le tour sera joué. J'espère que M. Cassaignes voudra bien nous rassurer au plus tôt et nous dire si oui ou non la section ne Courbenac-Issudel se trouve dans les conditions voulues pour être érigée en commune? Est-il vrai que la population est insuffisante, et que dans le cas de réussite nos impôts seraient presque doublés? Si la chose n'est pas faisable il serait loyal de nous le dire franchement.

Comptant sur les promesses de M. Cassaignes, de nombreux électeurs, dans l'élection au conseil d'arrondissement, ont voté pour son ami M. Gras, candidat réactionnaire.

L'occasion serait bonne, du reste, pour que notre conseiller général se prononçât catégoriquement: nous savons que par le passé il a soutenu la candidature de M. de Valon, et qu'il encore le jour de la foire de Puy-l'Évêque, il lui a fait beaucoup d'amabilités. Ses amis nous ont assuré qu'il avait convenu avec MM. Daynard et Gras, ses candidats à la dernière élection du conseil d'arrondissement, de soutenir la candidature Bourdin; (M. Daynard et M. Gras ayant accompagné M. Bourdin, dans le canton, nous avions pensé que M. Cassaignes était toujours avec eux) le bruit court aujourd'hui qu'il recommande M. Rey.

Nous saurons, nous, républicains, faire notre devoir, sans avoir à prendre le mot d'ordre chez M. Cassaignes, mais nous serions heureux de savoir si nous pouvons oui ou non compter sur notre commune, et quel est le candidat préféré et recommandé par M. Cassaignes.

Un électeur de Courbenac.

Arrondissement de Gourdon

Nous recevons au dernier moment un très intéressant article relatif aux commentaires du *Télégramme* sur la révocation de M. Cocula. L'insertion est impossible aujourd'hui; à jeudi.

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

A suite de Saisie Immobilière

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR

EN UN SEUL LOT

DE DIVERS IMMEUBLES

SITUÉS SUR LA COMMUNE DE CATUS (Lot.)

L'adjudication aura lieu le mercredi vingt-cinq Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, à midi et demi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu : 1^o de la grosse dûment en forme exécutoire d'un acte retenu par M^e CAMBORNAC, notaire à Catus, le trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, portant obligation en une somme capitale de deux cents francs au profit de GUERIN Jean, propriétaire, quand vivait domicilié à Vitaterne, commune de Catus, par les époux TERRY Eugène, cultivateur, quand vivait domicilié à Salvezou, commune de Catus et Anna RAYNALY, aujourd'hui épouse DABLANC Félix, terrassier et demeurant ensemble à Montauban, faubourg Sapiac.

2^o De l'expédition d'un testament retenu par M^e PÉCOUT, notaire à Dégagnac, fait par le sieur Guérin sus-nommé au profit de la requérante le sept août mil huit cent quatre-vingt-quatorze, desquels actes copie entière a été donnée à Anna RAYNALY, prise comme débitrice solidaire avec feu TERRY Eugène et aussi comme tutrice légale de ses trois enfants mineurs, Maria, Louis et Mathilde TERRY, issus de son premier mariage et audit DABLANC Félix, comme co-tuteur et aussi en sa meilleure qualité pour assister et autoriser son épouse en tête du commandement à eux signifié par exploit de M^e Auguste VERDIE, huissier à Montauban, en date du vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, commandement tendant à saisie immobilière ;

Et par suite d'un procès-verbal de saisie-immobilière, du ministère de M^e Alfred BOUSQUET, huissier à Catus, en date du vingt-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, déposé et transcrit, avec exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, numéros 20 et 21.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le deux mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, lequel donnant acte à M^e LACAZE des lectures et publication du cahier des charges, a fixé la vente au mercredi vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de dame Marie BALAGUAYRIE, veuve GUERIN Jean, sans profession, domiciliée à Vitaterne, commune de Catus, ayant M^e Louis LACAZE pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de dame Anna RAYNALY, sans profession, veuve TERRY Eugène et épouse DABLANC Félix, terrassier,

domiciliés ensemble à Montauban, faubourg Sapiac ; la dite dame Anna RAYNALY prise comme tutrice légale de ses trois enfants mineurs, Maria, Louis et Mathilde Terry, issus de son premier mariage et ledit DABLANC, pris comme co-tuteur et aussi en sa meilleure qualité pour assister et autoriser son épouse, parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il a été procédé, le mercredi vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à la vente en un seul lot des biens ci-après désignés, sur la mise à prix de dix francs.

Le dit jour les dits biens ont été adjugés à M^e Lacaze, avoué, moyennant mille quarante francs, et élection de command a été par lui faite au profit de Madame veuve Guerin.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le deux mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, Monsieur Basile Mas, négociant, domicilié à Cahors, assisté de M^e Camille SAUTET avoué, a déclaré surenchérir du sixième le prix de l'adjudication ci-dessus.

En conséquence, et par suite de la susdite déclaration de surenchère et aux requête, poursuites et diligence de :

Monsieur Basile Mas, négociant, domicilié à Cahors, surenchérisseur. Ayant M^e Camille SAUTET pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors demeurant dite ville.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Madame Marie BALAGUAYRIE, veuve GUERIN Jean, sans profession, domiciliée à Vitaterne commune de Catus, créancière ayant poursuivi la vente ;

2^o Madame Marie BALAGUAYRIE, veuve GUERIN Jean, sus nommée, adjudicataire surenchérie.

Ayant M^e Lacaze pour avoué ;

3^o De dame Anna RAYNALY, sans profession, veuve TERRY Eugène et épouse DABLANC Félix, terrassier, domiciliés ensemble à Montauban, faubourg Sapiac ; la dite dame Anna RAYNALY, prise comme tutrice légale de ses trois enfants mineurs, Maria, Louis et Mathilde Terry, issus de son premier mariage et ledit DABLANC, pris comme co-tuteur et aussi en sa meilleure qualité pour assister et autoriser son épouse, parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mercredi vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit à midi et demi, à une nouvelle mise en vente, en un seul lot, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

des immeubles à vendre

Lot unique

Article premier

Une vigne située pièce de l'Ort, sous le numéro six cent neuf, section A, d'une contenance d'environ trois ares quatre-vingt-cinq centiares, deuxième classe, d'un revenu de un franc trente-un centimes

Article deuxième

Une grange patus située pièce de l'Ort, portée sous le numéro six cent douze partie, section A, d'une contenance d'environ soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu de cinquante-six centimes.

Article troisième

Une terre située pièce de l'Ort, portée sous le numéro six cent dix, section A, d'une contenance d'environ cinquante-sept ares quarante centiares, première, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trente deux francs dix-sept centimes.

Article quatrième

Une vigne située pièce de l'Ort, portée sous le numéro six cent onze partie, section A, d'une contenance d'environ quatre ares vingt centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de cinquante-deux centimes.

Article cinquième

Une vigne située pièce de l'Ort, portée sous le numéro six cent treize partie, section A, d'une contenance d'environ quatre ares soixante-quinze centiares, cinquième classe, d'un revenu de huit centimes.

Article sixième

Une friche située pièce de l'Ort, portée sous le numéro six cent quatorze partie, section A, d'une contenance d'environ sept ares soixante centiares, deuxième classe, d'un revenu de quinze centimes.

Article septième

Une terre située pièce de l'Ort, portée sous le numéro six cent quinze partie, section A, d'une contenance d'environ douze ares soixante-cinq centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de cinq francs cinquante centimes.

Article huitième

Un sol de maison situé à Salvezou, porté sous le numéro trois cent cinquante-huit, section A, d'une contenance d'environ un are quarante centiares, première classe, d'un revenu de un franc douze centimes.

Article neuvième

Une terre située au lieu de Bout de la Garenne, portée sous le numéro trois cent quatre-vingt-dix-huit, section A, d'une contenance d'environ dix-sept ares cinquante centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc cinquante-six centimes.

Article dixième

Une vigne située au lieu de Bout de la Garenne, portée sous le numéro trois cent quatre-vingt-dix-neuf, section A, d'une contenance d'environ vingt-un ares trente centiares, quatrième classe, d'un revenu de un franc soixante-deux centimes.

Article onzième

Un bois situé à Labédoule, porté sous le numéro quatre cent quatre-vingt-quatorze, section A, d'une contenance d'environ douze ares soixante centiares, troisième classe, d'un revenu de quatre-vingt-dix centimes.

Article douzième

Une châtaigneraie située à Labédoule, portée sous le numéro quatre cent quatre-vingt-quinze, section A, d'une contenance d'environ vingt-neuf ares cinquante centiares, deuxième et troisième classes, d'un revenu de trois francs quatorze centimes.

Article treizième

Une pâture située à Labédoule, portée sous le numéro quatre cent quatre-vingt-seize, section A, d'une contenance d'environ quatre ares, soixante centiares, deuxième classe, d'un revenu de neuf centimes.

Article quatorzième

Une maison située à Salvezou portée sous le numéro trois cent cinquante-huit, section A, dixième classe, d'un revenu de onze francs vingt-cinq centimes. Cette maison est construite en pierres, à deux tombants d'eau recouverte en tuiles plates et pierres ; elle se compose d'une seule chambre. On a accès du côté du chemin public par un escalier en pierres et on pénètre dans la chambre par une porte en bois à un seul battant. Elle est éclairée en outre du même côté par une petite fenêtre et derrière par une autre. Au-dessous de la chambre et sur le côté opposé au chemin public se trouve une cave. Du même

côté et sur le prolongement de la maison et y attenant se trouve une grange, écurie à deux tombants d'eau, recouverte en pierres et tuiles plates, dont l'ouverture donne du côté de celle de la cave. Adossée à la maison du côté du chemin public se trouve également une petite écurie à un seul tombant d'eau recouverte en pierres plates.

OBSERVATIONS :

Il est expliqué que les immeubles ci-dessus décrits sont jouis et exploités par le sieur Fayel Jean, propriétaire à Salvezou, commune de Catus, suivant bail à lui consenti par acte passé devant M^e Cambornac, notaire à Catus, le onze novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, pour une durée de six années expirant le premier novembre mil neuf cent moyennant un loyer annuel de soixante francs.

LOTISSEMENT

ET

Mise à prix

Tous les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront remis en vente en un seul lot sur la nouvelle mise à prix de mille deux cent quinze francs, 1,215 fr. ci. Le tout en sus des charges.

La vente aura lieu aux clauses, charges et conditions insérées au Cahier des Charges dressé par l'avoué poursuivant et déposé pour servir de minute d'enchères au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, où il est tenu à la disposition du public.

Les frais seront payables en sus du prix dans les quinze jours de l'adjudication.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

L'avoué surenchérisseur,
Camille SAUTET.

Enregistré à Cahors, le 13 mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, F^o C^e. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.
Signé : De FRAMOND.

S'adresser pour tous renseignements aux avoués en cause.